

## Bulletin de recherche sur la condition des personnes handicapées 2003–2004

### ■ Bureau de la condition des personnes handicapées – Développement social Canada: Message de la directrice générale

**J**e vous souhaite la bienvenue à un nouveau numéro du *Bulletin de recherche sur la condition des personnes handicapées*. Depuis le dernier numéro, il y a eu beaucoup de changements au Bureau de la condition des personnes handicapées (BCPH). Nous sommes heureux d'annoncer que notre division a évolué en une direction à part entière avec des capacités accrues en matière de recherche, de politiques et de programmes. Le BCPH fait maintenant partie de Développement social Canada, un nouveau ministère créé par le gouvernement du Canada le 12 décembre 2003. Nous continuons d'assumer un rôle de leadership dans une foule de dossiers concernant les personnes handicapées en créant, réunissant et diffusant de l'information au sujet de l'incapacité.

Dans le dernier discours du Trône, le gouvernement du Canada a reconnu que les personnes handicapées occupaient une place prioritaire dans son programme d'action. Dans ce contexte, le développement du savoir est un outil indispensable à l'élaboration de politiques et de programmes pertinents. Il favorise aussi un dialogue fructueux et la collaboration avec les provinces et les territoires, avec d'autres ministères et organismes fédéraux, ainsi qu'avec les communautés de personnes handicapées et les milieux de la recherche.

En faisant du BCPH une direction, nous avons aussi créé une Unité de développement du savoir qui a pour objet

d'analyser et de synthétiser les recherches sur la condition des personnes handicapées et de mener des recherches originales. Nous avons aussi amélioré les critères de financement au titre du Programme de partenariats en développement social (PPDS) afin d'accroître la qualité de la recherche communautaire.

Le Bulletin n'est qu'un des outils dont nous nous servons pour partager des connaissances utiles issues de recherches menées par des gouvernements, des instituts de recherche, des universitaires et des organismes non gouvernementaux.

Bien que la plupart des articles dans le présent numéro résument des rapports de recherches récents non publiés qui ont été financés par le BCPH dans le cadre du PPDS, vous y trouverez des publications et des résultats préliminaires de recherches produites par l'Unité du développement du savoir. Nous avons aussi inclus une liste de sites Web utiles en matière de recherche sur la condition des personnes handicapées ainsi que des annonces sur les conférences et les activités de recherche à venir.

Nous souhaitons faire du Bulletin une vitrine unique pour les recherches universitaires et communautaires, ainsi qu'un forum servant à l'échange et à la diffusion de connaissances.

Deborah Tunis  
Directrice générale

#### 2 Publications

#### 3 Recherches en cours du BCPH

#### 6 Publication par la Direction générale du savoir – Politique stratégique

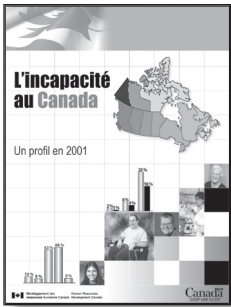
#### 10 Recherches en cours financées par le PPDS

#### 12 Activités annoncées

#### 13 Sites Web en exergue

SDDP-052-08-04





## Publications du Bureau de la condition des personnes handicapées

### *L'incapacité au Canada : un profil en 2001 (décembre 2003)*

Publié à l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées des Nations Unies (le 3 décembre 2003), ce rapport présente un profil démographique national de l'incapacité au Canada à partir des données de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA) de 2001, enquête parrainée par le gouvernement du Canada. L'EPLA a recueilli de l'information auprès de 35 000 adultes et de 8 000 enfants handicapés vivant au Canada<sup>1</sup>.

#### Principales conclusions :

- Quelque 3 601 000 de Canadiens ont une incapacité – soit un sur huit.
- Bien que le pourcentage global de personnes ayant une incapacité au Canada soit de 12,4 %, ce pourcentage augmente en fonction de l'âge : de 3,3 % chez les enfants à 9,9 % chez les adultes en âge de travailler (15 à 64 ans), et 31,2 % chez les personnes âgées de 65 à 74 ans. Le pourcentage est le plus élevé chez les aînés âgés de plus de 75 ans, puisque 53,3 % de ce groupe d'âge affiche une incapacité.
- La majorité des Canadiens handicapés ont une incapacité légère à modérée. Dans l'ensemble, les enfants handicapés ont légèrement plus de risques d'avoir une incapacité grave à très grave que les personnes en âge de travailler ou les personnes âgées ayant une incapacité. Toutefois, cette tendance varie selon les provinces.

1. L'EPLA n'a pas tenu compte des personnes vivant en établissement ni des personnes vivant au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest ou dans les réserves des Premières nations.

- Les incapacités liées à la mobilité, à l'agilité et à la douleur chronique sont de loin les types d'incapacités les plus répandus, environ 10 % des Canadiens faisant état de chacun d'entre eux à l'échelle nationale. Quatre pour cent des répondants ont déclaré avoir une déficience auditive.
- Environ 1 % de la population globale a une déficience intellectuelle, tandis que 2 % ont une incapacité liée à l'apprentissage et 2 % ont une incapacité liée à la mémoire.
- Les difficultés d'apprentissage sont très répandues chez les enfants d'âge scolaire et les jeunes adultes mais moins communes chez les aînés.

En plus de présenter les taux d'incapacité de base fondés sur l'EPLA, *L'incapacité au Canada* donne de l'information sur les difficultés auxquelles font face les Canadiens handicapés, entre autres les défis qu'ils ont à surmonter au niveau de l'éducation, de l'emploi, du revenu, de l'accès aux appareils et aux accessoires requis dans la vie courante.

Vous pouvez vous procurer *L'incapacité au Canada : un profil en 2001* sur le site Web du Bureau de la condition des personnes handicapées au [www.dsc.gc.ca/fr/passerelles/topiques/pyp-pup.shtml](http://www.dsc.gc.ca/fr/passerelles/topiques/pyp-pup.shtml). Pour obtenir le document en médias substituts (gros caractères, cassette audio, braille et disquette) en français ou en anglais, téléphonez au 1 800 788-8282.



## **Définir l'incapacité : faire la lumière sur une question complexe (décembre 2003)**

Le document a été produit à la suite d'une recommandation faite en 2002 par le Sous-comité de la Chambre des communes sur la condition des personnes handicapées. Il présente une analyse descriptive des définitions de l'incapacité employées par les principaux programmes et par les lois visant les personnes handicapées dans divers domaines de compétence fédérale.

Dans l'ensemble, le rapport illustre la nature complexe et multidimensionnelle du concept de l'incapacité et souligne la confusion qui existe entre la définition théorique de l'incapacité et sa définition opérationnelle qui se traduit en critères d'admissibilité aux services et aux prestations. Le rapport conclut qu'il n'est pas possible qu'une définition unique et générique puisse être établie pour des programmes qui ont différents objectifs et qui répondent à des besoins et à des situations qui diffèrent d'un individu à un autre.

Le rapport comprend quatre annexes : le point de vue de la communauté sur la question de la définition, un survol de cette question dans les lois et les programmes de compétence provinciale et territoriale, un examen de la même question dans d'autres pays et enfin, un résumé des programmes et des lois examinés dans ce rapport.

Ce rapport peut être consulté sur le site Web de DSC :

[www.dsc.gc.ca/fr/passerelles/topiques/pyp-pup.shtml](http://www.dsc.gc.ca/fr/passerelles/topiques/pyp-pup.shtml)

## **Recherches en cours du BCPH**

### **Unité du développement du savoir (janvier 2004) Les familles à faible revenu, avec enfants handicapés**

Les familles à faible revenu, avec enfants handicapés, ont en moyenne un revenu familial de 34 % inférieur au seuil de faible revenu (SFR) avant impôt, établi par Statistique Canada. L'écart en milieu rural est de 23 % et en milieu urbain de 35 %.

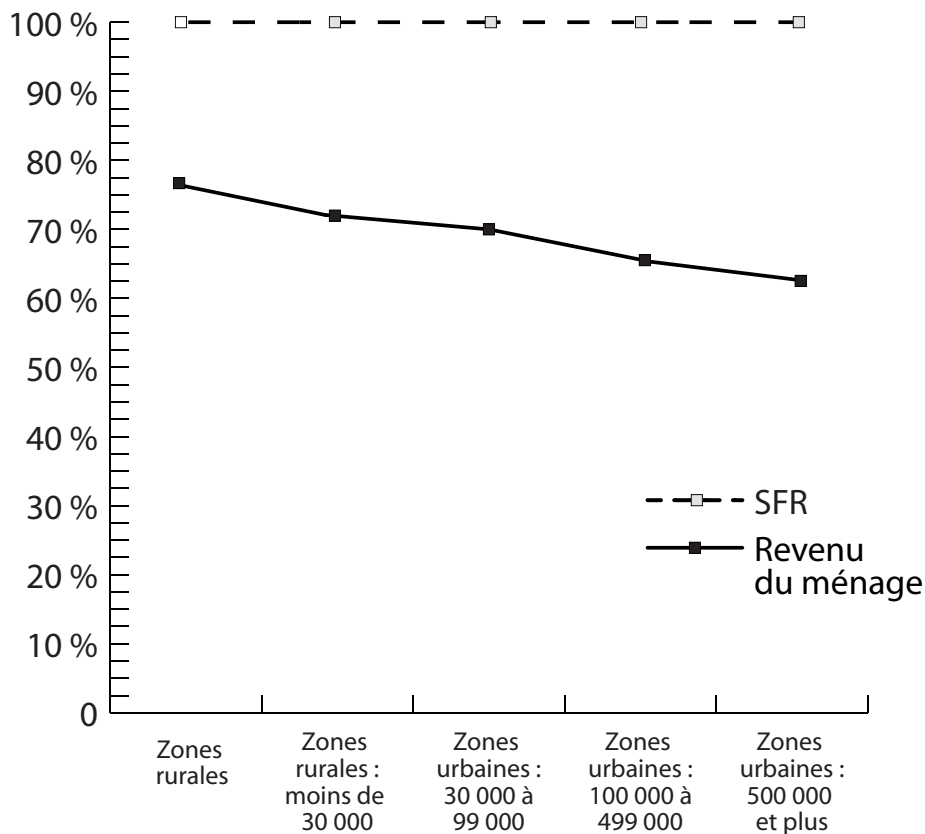
Statistique Canada définit le SFR comme étant le revenu en deçà duquel une famille est susceptible de dépenser 20 points de pourcentage de plus de son revenu pour la nourriture, le logement et l'habillement que la famille moyenne. Il existe des seuils distincts pour sept tailles de famille – de la personne vivant seule aux familles comptant sept membres ou plus. L'analyse tient compte également de cinq tailles de région de résidence – des régions rurales aux régions urbaines comptant une population supérieure à 500 000 habitants. Seulement le SFR avant impôt est utilisé dans cette étude, car il est le seul qui est disponible dans l'EPLA<sup>2</sup>.

Dans les prochains mois, le BCPH prévoit explorer en profondeur la question du faible revenu des personnes handicapées. Des résultats seront publiés dans le prochain rapport fédéral prévu pour décembre 2004.

<sup>2</sup> Les seuils de faible revenu après impôt ainsi que les taux après impôt qui en résultent ont été publiés à partir de 1980. Le nombre de personnes tombant sous ces seuils est toujours demeuré plus faible sur une base après impôt qu'avant impôt. Ce résultat peut sembler illogique à première vue, étant donné que le revenu après impôt ne peut pas être supérieur à celui avant impôt, puisque tous les transferts, y compris les crédits d'impôts remboursables, sont inclus dans la définition du revenu total « avant impôt ». Toutefois, une mesure relative du faible revenu comme le SFR est susceptible d'engendrer un tel résultat dans le cadre de tout système d'imposition progressif sur le revenu (c.à-d. un système dans lequel les contribuables ayant des revenus plus élevés sont imposés à un taux supérieur à celui qui s'applique aux personnes dont le revenu est plus faible). En effet, des taux d'imposition « progressifs » engendrent souvent une distribution du revenu plus comprimée.

Par conséquent, certaines familles se situent dans la catégorie du faible revenu avant que l'on tienne compte des impôts se retrouvent en relativement meilleure position lorsque le calcul est basé sur le revenu après impôt et, selon ce critère, ne figurent pas parmi les familles à faible revenu.

Source : *Tendances du revenu au Canada 1980-2000 Guide de l'utilisateur* par Pina Lanovara. Statistique Canada.



**Figure 1**  
Écart entre le faible revenu du ménage moyen pour les enfants avec des incapacités et avant impôt (SFR, Canada).

**Développement d'un indicateur concernant les personnes handicapées « potentiellement employables »** (février 2004)

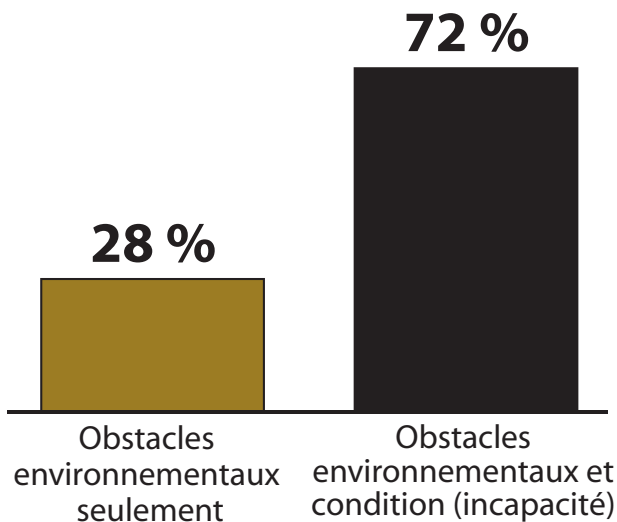
Selon l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA), la participation des personnes handicapées au marché du travail est plus faible que celle des personnes n'ayant pas d'incapacité : 51,3 % ne sont pas sur le marché du travail, 5,2 % sont au chômage et seulement 43,5 % ont un emploi, contre 20,6 %, 5,6 % et 73,8 % respectivement chez les personnes sans incapacité. Nous devons nous poser la question suivante : parmi les personnes handicapées qui sont inactives ou en chômage, quel est la proportion de personnes qui sont « potentiellement employables »?

Puisque l'EPLA ne posait pas de question directe à ce sujet, il fallait créer une nouvelle variable afin de développer une définition opérationnelle du concept « potentiellement employable », en tenant compte des facteurs qui empêchent les personnes handicapées en âge de travailler d'avoir un emploi. La définition opérationnelle suivante a été développée : toutes les personnes handicapées (âgées de 15 à 64 ans) qui répondent « non » à l'une de questions suivantes :

- Votre état a-t-il une influence sur votre capacité de vous chercher de l'emploi?
- Est-ce que votre état vous empêche complètement de travailler à un emploi ou à une entreprise?

Il faut cependant souligner que parmi les personnes qui répondent « oui » à ces deux questions, certaines pourraient avoir le potentiel de travailler. Par exemple, on pourrait considérer comme tels les gens qui ont répondu « oui », mais qui déclarent ailleurs leur intention de chercher de l'emploi dans les 12 prochains mois.

Parmi les personnes handicapées qui sont inactives ou en chômage, 207 430 (32 %) ont déclaré que leur incapacité ne les empêchait pas complètement de travailler ou de chercher de l'emploi. Si on ajoute les personnes qui ont déclaré que leur état les empêchait de travailler, mais qui ont tout de même l'intention de chercher du travail dans les 12 prochains mois (soit 16 656 personnes), celles qui font du bénévolat (120 545) et



**Figure 2**  
Obstacles au potentiel de travailler

celles qui poursuivent des études postsecondaires (7 070), on arrive à un total de 351 702 (33 %) personnes handicapées ayant un potentiel au travail.

Parmi les personnes handicapées en âge de travailler (de 15 à 64 ans) qui ont déclaré que leur état (incapacité) les empêchait de travailler ou de chercher du travail, 90 % sont inactives et 10 % sont en chômage. Parmi celles dont l'état ne les empêche pas de travailler ou de chercher du travail, il y a 77 % d'inactifs et 23 % de chômeurs.

Quelque trente-deux pour cent des personnes handicapées qui ont déclaré que leur condition ne leur permettait pas de travailler ont une incapacité légère à modérée. Cela est très important, puisque les programmes de réadaptation professionnelle considèrent ces gens comme « employables ».

L'interaction entre l'incapacité et les facteurs environnementaux constitue un obstacle au potentiel au travail chez les personnes handicapées qui sont « en chômage » ou « inactives ».

Dans la population inactive, 28 % ont déclaré qu'au moins un obstacle lié à l'environnement les dissuade de chercher un emploi. Quand ces obstacles interagissent avec l'incapacité, le taux de dissuasion augmente à 72 % (voir figure 2).

Les obstacles physiques, les attitudes négatives, le manque ou la rareté des mesures d'adaptation en milieu de travail et l'interaction avec l'état d'incapacité empêchent les personnes handicapées de réaliser leur potentiel au travail.

- Dans son livre *Vivre avec une incapacité au Canada : un portrait économique* (1996), Gail Fawcett a abordé la question dans la perspective des « chômeurs cachés » en utilisant l'Enquête sur la santé et les limitations d'activités (ESLA). Elle a trouvé que parmi les personnes handicapées qui sont inactives, 31 % ont un potentiel de travailler. La méthode de Gail Fawcett a été réutilisée utilisant l'EPLA et a donné pour résultat un taux de potentiel au travail global estimé à 376 251 (32 %) personnes. Le BCPH continuera d'étudier cette question au cours des prochains mois en raison de l'importance capitale des politiques liées à cette question.

# Publication par la Direction générale du savoir – Politique stratégique

## *Trajectoires du revenu provenant du travail – Les effets à long terme de la dépendance sur les mesures du soutien au revenu destinées aux personnes handicapées au Canada*

Cette étude examine les impacts des différents programmes de la sécurité du revenu sur les tendances du revenu à long terme des personnes en âge de travailler, à la suite d'une blessure ou d'un accident conduisant à un handicap. L'objectif consiste à comparer les répercussions de l'utilisation de diverses combinaisons de revenu d'emploi et de mesures de soutien du revenu offertes actuellement aux personnes handicapées.

L'étude résume et examine l'effet qu'aurait l'introduction d'une série de « scénarios » liés à l'incapacité en présentant les « courbes » de revenu – revenus annuels anticipés pendant les années où une personne est en âge de travailler. Ces « courbes » varient selon la façon avec laquelle l'incapacité est survenue et la durée ou la gravité de celle-ci. Les résultats ont été généralisés afin de démontrer les différentes conséquences selon l'âge auquel la blessure ou l'accident s'est produit, et les conséquences d'un retour au travail avec une capacité fonctionnelle réduite à différents niveaux. Plus précisément, l'étude illustre les éléments suivants :

- Les niveaux de soutien du revenu varient considérablement en fonction de la façon dont les personnes deviennent handicapées et de leur couverture d'assurance. En conséquence, les besoins et soit la disponibilité du soutien, soit le niveau de soutien ne sont pas nécessairement reliés.

- Le système des programmes de la sécurité du revenu est complexe et il existe un potentiel considérable pour une interaction entre les éléments du système impliquant les différents niveaux du gouvernement et le secteur privé.
- Les personnes qui sont en mesure de retourner au travail après une longue maladie ou une blessure à long terme semblent mieux réussir sur le plan économique. Les revenus d'emploi ont tendance à correspondre à de meilleures « courbes » de revenu – même si l'emploi qui en découle est à temps partiel ou s'il s'agit d'un nouvel emploi. Cela réitère la nécessité des mesures visant à encourager les gens à travailler et des programmes de réadaptation. Toutefois, les pertes de revenu sont probablement attribuables à de l'expérience non exploitée et à une perte d'ancienneté.
- Dans certaines circonstances, lorsqu'une personne accepte du travail à temps partiel ou un emploi à un salaire considérablement moins élevé, les méthodes d'indemnisation des programmes actuels peuvent dissuader les gens de chercher davantage de travail ou d'avoir un emploi nécessitant un niveau de capacité plus élevé.
- Il existe un lien important entre le nombre d'années d'emploi avant le handicap et les revenus des personnes en âge de travailler. D'une part, les personnes qui deviennent handicapées au début de leur carrière sont très vulnérables; les scénarios indiquent qu'il y a des impacts particulièrement importants. D'autre part, le handicap qui survient plus tard en carrière peut souvent avoir comme conséquence des pertes de revenu moins élevées, à court terme et sur la durée totale de la période pendant laquelle la personne est en âge de travailler.

## ***Le Programme de partenariats pour le développement social – volet personnes handicapées***

Le Programme de partenariats pour le développement social (PPDS) offre des subventions et autres moyens de financement aux organismes sans but lucratif qui travaillent à combler les besoins en matière de développement social des personnes handicapées, des enfants et de leurs familles, ainsi que des populations plus vulnérables ou exclues au Canada. Les projets de recherches suivants ont été financés selon les critères d'admissibilité du PPDS et ont été choisis pour être publiés dans ce numéro du Bulletin de recherche en raison de leur contribution au développement du savoir sur la condition des personnes handicapées. Pour avoir de plus amples renseignements sur le PPDS, veuillez consulter le site Web suivant :

[www.dsc.gc.ca/asp/passerelle.asp?hr=fr/pip/ds/05\\_PPDS.shtml&hs=cfg](http://www.dsc.gc.ca/asp/passerelle.asp?hr=fr/pip/ds/05_PPDS.shtml&hs=cfg)

## **Projets de recherche publiés financés par le PPDS**

### ***Dystrophie musculaire Canada (octobre 2003) Projet Synchronisme : les mesures de soutien aux personnes handicapées du point de vue des incapacités évolutives***

La Coalition canadienne des organismes bénévoles en santé regroupe en partenariat six organisations canadiennes du domaine de la santé qui desservent 660 000 personnes atteintes de maladies dégénératives : l'Association canadienne de la dystrophie musculaire, la Société Huntington du Canada, la Fondation canadienne du Parkinson, la Société canadienne de la SLA, la Société Alzheimer du Canada et la Société canadienne de la sclérose en plaques.

La Coalition a mené un projet de recherche intitulé *Synchronisme : les mesures de soutien aux personnes handicapées du point de vue des incapacités évolutives* afin d'analyser les insuffisances et les différences qui existent au niveau des services et du financement fournis aux personnes aux prises avec une maladie évolutive.

Les résultats de cette recherche ont permis de formuler des recommandations, dont une nouvelle définition de l'invalidité évolutive qui comprend les maladies évolutives touchant le cerveau. L'étude a contribué à clarifier certains problèmes liés aux services de soutien vécus par les personnes ayant des incapacités évolutives. Plusieurs des besoins liés aux incapacités évolutives ne sont pas comblés par les politiques et les services actuels, tout simplement parce que les intervenants ne les connaissent pas ou bien ne comprennent pas vraiment la situation.

Selon cette étude, les services sont perçus comme étant difficiles à trouver (à cause du manque d'information) et difficiles à obtenir (à cause de la multitude de fournisseurs). Les procédures sont rigides, ne répondent pas aux besoins individuels et spécifiques des personnes ayant ce type d'incapacité et ne sont pas offertes dans plusieurs régions rurales. La coordination des services entre les différents ministères provinciaux-territoriaux est limitée. L'impact économique sur la vie des personnes ayant ce type d'incapacité est peu reconnu.

Pour résoudre ces problèmes, l'étude recommande que l'on définisse « incapacité évolutive ». Une personne qui a une ou plusieurs incapacités évolutives est une personne atteinte d'une maladie ou d'un trouble ayant une incidence sur la physiologie du cerveau, du système nerveux ou du système musculaire ou squelettique, et qui entraîne des limitations fonctionnelles dont la sévérité est susceptible d'évolution constante ou dont le rythme de progression peut être cyclique ou intermittent.

Il faut reconnaître que les personnes qui ont des incapacités évolutives sont plus à risque de voir leur état de santé général compromis et d'avoir à surmonter un plus grand nombre d'obstacles comportementaux et environnementaux qui les empêchent d'avoir accès aux mesures de soutien et de participer à la vie sociale.

Ces services doivent être disponibles sans égard au revenu ou au lieu de résidence et doivent être facilement accessibles à tous les niveaux du gouvernement. Il faut aussi régler le problème de l'évaluation et de la réévaluation des « incapacités évolutives » à l'aide d'une approche multidisciplinaire basée sur des programmes individualisés de services et d'interventions.

### **L'Institut Roeher (2004) *Improving the Odds: Disability, Employment and Public Programs in Canada***

Cette recherche explique le faible niveau d'emploi des personnes handicapées par des facteurs démographiques généraux (p. ex. l'âge, le sexe, l'éducation, l'emplacement géographique) qui ont une incidence sur l'emploi. L'étude fait aussi état de facteurs liés à l'incapacité, tels que la nature et la durée de celle-ci, et la nécessité d'adapter le lieu de travail.

Les auteurs décrivent les outils législatifs, les politiques et les programmes dont disposent les personnes handicapées pour relever les défis que pose le marché du travail (p. ex. le *Rapport aux premiers ministres du Conseil ministériel provincial-territorial sur la refonte et le renouvellement des politiques sociales; À l'unisson : une approche canadienne concernant les personnes handicapées*; l'Entente-cadre sur l'union sociale, etc.). Ils examinent aussi les dispositifs relatifs à l'état de santé général, aux services sociaux et aux mesures de soutien financés par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, ainsi que les mesures compensatoires telles que l'indemnisation des accidents du travail, les prestations d'invalidité

du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec, les prestations de maladie de l'assurance-emploi et l'aide sociale provinciale et territoriale.

La recherche analyse et évalue ensuite les mesures qui facilitent l'accès et la participation au marché du travail (p. ex. évaluation, counselling, information, coordination et programmes de liaisons; programmes d'éducation et de formation; programmes de réorientation; soutiens financiers et techniques à l'incapacité; mesures anti-discriminatoires; et soutien pour les employeurs).

Les participants de la recherche ont en général placé très haut tous les éléments du système du marché du travail mentionnés ci-dessus, l'éducation, la formation et les soutiens continus à l'incapacité étant les principaux éléments.

Selon cette recherche, un grand nombre d'éléments de ce « système » du marché du travail agissent les uns sur les autres; il faut tous les considérer quand on s'efforce de trouver une réponse globale aux défis que les personnes handicapées ont à relever sur le marché du travail.

En conclusion de l'étude, plusieurs suggestions ont été formulées concernant la façon de réussir l'intégration des personnes handicapées au marché du travail.

### **Association des troubles d'apprentissage Canada (2003) – *Carnet de route sur les troubles d'apprentissage à l'intention des employeurs***

Le *Carnet de route sur les troubles d'apprentissage* est publié et diffusé par Troubles d'apprentissage – Association canadienne, et est financé par le Bureau de la condition des personnes handicapées de Développement social Canada.



Le *Carnet de route sur les troubles d'apprentissage à l'intention des employeurs* donne, aux employeurs et aux spécialistes des ressources humaines responsables de créer et de maintenir un effectif efficace et motivé, l'information la plus récente sur les troubles d'apprentissage et sur leur incidence en milieu de travail. Il a été préparé pour vous faire connaître les pratiques exemplaires, à savoir les approches et les stratégies concernant la divulgation, les accommodements et les évaluations considérés utiles par les employeurs. Il donne des détails sur les différents genres de troubles d'apprentissage et sur leurs incidences éventuelles sur la performance des employés et leur mieux-être personnel, ainsi que sur leurs relations de travail.

Les sections de ce guide sont les suivantes :

- développer un milieu de travail intégrateur;
- définition des troubles d'apprentissage et leurs effets sur la performance au travail;
- effets des troubles d'apprentissage sur les relations de travail;
- l'importance du diagnostic;
- les deux côtés de la divulgation;
- répondre aux besoins par des aménagements;
- responsabilités légales des employeurs;
- appuyer les employés ayant des troubles d'apprentissage est tout simplement raisonnable;
- section sur les ressources comprenant les numéros de téléphone de personnes-ressources locales et les endroits où obtenir du matériel additionnel.

Pour plus d'information, consulter le site suivant : [www.ldac-taac.ca/french/quoineuf/frvideos.htm](http://www.ldac-taac.ca/french/quoineuf/frvideos.htm)

## **Statistique Canada et Développement des ressources humaines Canada (décembre 2003)**

### ***Rapport sur l'enquête sur les prix des appareils et soutiens fonctionnels destinés aux personnes handicapées***

Ce rapport résume les résultats d'une enquête pilote sur les prix des appareils et soutiens fonctionnels destinés aux personnes handicapées qui a été menée à l'automne 2001. On y trouve les prix d'un vaste échantillon de plus de 150 accessoires, appareils et soutiens fonctionnels dont les personnes handicapées ont couramment besoin. L'objet de ce travail est de créer une base d'information nationale objective et exhaustive sur les prix que doivent payer les personnes handicapées, leur famille et les organismes de santé et de services sociaux. À ce titre, l'enquête est censée permettre de dresser un portrait plus fidèle et plus complet des frais assumés par les personnes handicapées et ainsi aider dans leur travail les chercheurs, les décideurs, les fournisseurs de services et les défenseurs des droits.

Pour plus d'information sur le rapport, consulter le site suivant :

[dsp-psd.communication.gc.ca/Collection/RH63-1-585-11-03F.pdf](http://dsp-psd.communication.gc.ca/Collection/RH63-1-585-11-03F.pdf)

## **Recherches en cours financées par le PPDS**

### **Neil Squire Foundation (2004-2005) *Aging Employees with Mobility Impairments: Changing Behaviours to Solve Workplace Accommodation***

#### **Objectifs**

Ce projet reprendra et élargira l'important travail réalisé au Rancho Los Amigos National Rehabilitation Center, en Californie du Sud, qui s'est penché sur les problèmes de travail et sur les aménagements du lieu de travail des travailleurs âgés atteints d'une lésion de la moelle épinière et de post-poliomyélite (1999). En utilisant les instruments d'étude de ce Centre, le groupe adaptera le projet de manière à ce qu'il englobe un plus grand nombre de groupes traitant d'incapacités (et d'employeurs), ainsi que des éléments d'origine permettant de créer des stratégies d'intervention sensibles sur le plan psychologique (voir ci-dessous). Il donnera aussi des renseignements sur les aménagements en milieu de travail dans le contexte des politiques et de la prestation des services au Canada.

Le deuxième important volet de ce projet utilisera un modèle de promotion de la santé reconnu (le modèle de Prochaska sur la « motivation à faire des changements », de 1982 à nos jours) afin de créer un « outil sur les étapes du changement » à l'intention des travailleurs plus âgés ayant une incapacité. Grâce à cet outil, il sera possible de classer les profils de ces travailleurs en fonction de leur « disposition psychologique à changer » afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles en milieu de travail et de proposer les stratégies les plus appropriées d'aménagement du lieu de travail pour ce segment d'employés vulnérables.

### **L'Institut Roeher (2003-2005) *Building Knowledge Networks in Disability and Employment***

#### **Objectifs**

Le principal objectif de ce projet est de recenser et d'élargir les réseaux de personnes, d'organisations et de savoir intéressant la condition des personnes handicapées et leur emploi. Pour faciliter ce processus, on créera une grille permettant de repérer précisément les ressources et lacunes au niveau du savoir. Avec le temps, des partenariats seront établis à mesure que l'on recensera des intervenants détenant des types particulier de savoir. Et quand des lacunes apparaîtront en matière de savoir, les intervenants auront ce qu'il faut pour entreprendre de nouvelles recherches, pour élaborer des théories et mettre au point des ressources pratiques susceptibles d'améliorer la condition des personnes handicapées.

**L'Institut Roehrer (2003-2005)**  
***Strengthening a Canadian Research  
Network on Disability and Inclusion  
Indicators***

**Objectifs**

- a. Établir un réseau de recherche canadien transdisciplinaire pour le développement d'indicateurs, l'accès aux données et leur coordination, le recensement des recherches et la communication des recherches sur la condition de personnes handicapées, les politiques des secteurs public et privé et l'inclusion.
- b. Établir une bibliothèque en ligne et un portail auquel les membres de la communauté des personnes handicapées, les gouvernements et le grand public auront accès afin de pouvoir trouver les conclusions et indicateurs relatifs à la condition des personnes handicapées, aux politiques et à l'inclusion.
- c. Promouvoir, dans les domaines de l'incapacité, des politiques d'intérêt public et de l'inclusion, le développement de jeunes chercheurs qui contribueront à la mise sur pied et au maintien d'un réseau de recherche dynamique au Canada. Compte tenu du nombre croissant de Canadiens handicapés, de la complexité croissante et de la portée des questions stratégiques dans les secteurs public et privé, il est indispensable de développer une telle capacité.

septembre						
L	L	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

## *Du 8 au 10 septembre 2004*

### **Sommet mondial 2004 de l'Organisation mondiale des personnes handicapées : Diversité à l'interne**

Le Sommet mondial de l'OMPH donnera aux assemblées nationales, aux organisations de personnes handicapées, aux ONG, aux organisations de développement international ainsi qu'aux fournisseurs de biens et de services aux personnes handicapées l'occasion de discuter et d'échanger de l'information. L'objet du Sommet est de donner suite à la plateforme convenue lors de la 6<sup>e</sup> Assemblée mondiale de l'OMPH à Sapporo, au Japon, en vue de s'attaquer à la question de la diversité et de préparer la prochaine assemblée mondiale qui aura lieu en Afrique du Sud en 2006.

Les débats du Sommet sont placés sous le thème de la diversité des gens et de leurs cultures et ils mettront l'accent sur les femmes, les jeunes et les populations autochtones.

[www.dpi.org](http://www.dpi.org)

**Endroit :** Winnipeg (Manitoba)

**Courriel :** [summit@dpi.org](mailto:summit@dpi.org)

octobre						
L	L	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

## *Du 5 au 6 octobre 2004*

### **Conférence OPS/OMS sur la déficience intellectuelle**

Cette conférence est organisée en collaboration avec l'Organisation panaméricaine de la santé, l'Organisation mondiale de la santé, le Centre de réadaptation Lisette-Dupras et le Centre de réadaptation de l'Ouest de Montréal.

La Conférence vise à rassembler des experts dans le domaine de la déficience intellectuelle, ainsi que des représentants des gouvernements et de la communauté pour réfléchir sur les droits spécifiques aux personnes ayant une déficience intellectuelle qui devraient être reflétés dans le texte de la Convention internationale des Nations Unies sur la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées. Un autre objectif de la conférence est d'amener les participants à identifier des approches novatrices au développement et à la mise en œuvre des politiques, des programmes et des services destinés aux personnes ayant une déficience intellectuelle.

[www.conferecencemontreal2004paho-who.com](http://www.conferecencemontreal2004paho-who.com)

**Endroit :** Montréal (Québec)

# Sites Web en exerque

**Statistique Canada (données de l'EPLA) :** L'Enquête de 2001 sur la participation et les limitations d'activités (EPLA) est une enquête postcensitaire menée auprès d'adultes et d'enfants dont les activités quotidiennes sont limitées en raison de leur état ou d'un problème de santé.

[www.statcan.ca/francais/IPS/Data/89-578-XIF.htm](http://www.statcan.ca/francais/IPS/Data/89-578-XIF.htm)

**Conseil canadien de développement social (CCDS) – Page d'information sur la recherche concernant les personnes handicapées :** Le CCDS est un organisme sans but lucratif de politique sociale et de recherche sur une foule de sujets, dont la pauvreté, l'inclusion sociale, l'incapacité, la diversité culturelle, le bien-être des enfants, l'emploi et le logement.

[www.ccsd.ca/drip/francais](http://www.ccsd.ca/drip/francais)

**Institut national de recherche et de gestion de l'incapacité au travail (INRGIT) :** L'INRGIT est un organisme reconnu dans le monde qui cherche à réduire les coûts humains, sociaux et économiques de l'invalidité. En tant qu'organisme d'éducation, de formation et de recherche, le principal objectif de l'INRGIT est la mise en œuvre de programmes de réinsertion dans le milieu de travail.

[www.nidmar.ca/about/about\\_institute/institute\\_info\\_french.asp](http://www.nidmar.ca/about/about_institute/institute_info_french.asp)

**National Centre for the Dissemination of Disability Research (NCDDR) :** Le NCDDR mène des recherches, procure une aide technique et organise des activités de démonstration sur la diffusion et l'utilisation des recherches sur l'incapacité financées par le National Institute on Disability and Rehabilitation Research (NIDRR).  
[www.ncddr.org](http://www.ncddr.org)